



Conseil municipal du 27 septembre 2017

Présents :

CHASSANDE Joëlle, LEVET Jean-Michel, REYMOND Christian, STRADIOTTO Alain, VAUSSENAT Stéphane, CORBALAN Noëlle, GENTIL Joël.

Absents :

ROCHE Annie, pouvoir à Stéphane Vaussenat
ROUSSILHE Claude, excusé, THOMASSIN Dominique, excusée.

Secrétaire : REYMOND Christian.

Création d'un poste d'adjoint technique :

Suite au départ en retraite de Maurice DAVID-CAVAZ, il est proposé de le remplacer dans les conditions suivantes :

- ↳ La création d'un emploi d'adjoint technique territorial, permanent à temps non complet, à raison de 28 *Heures hebdomadaires*.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} novembre 2017,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial,

Grade : Adjoint technique territorial :

- ancien effectif 1
- nouvel effectif 2

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De créer un emploi permanent d'adjoint technique (cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} novembre 2017.
- De valider la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération portant le nombre d'Adjoint à 2 :

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Le Préfet a accepté la démission de Monsieur Alain STRADIOTTO de son poste de 1^{er} adjoint au maire.
Il précise que Monsieur STRADIOTTO conserve son poste de conseiller municipal.

Monsieur Le Maire propose que le nombre d'adjoints soit porté à 2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de porter le nombre d'adjoints à 2.

Délibération adoptée à l'unanimité

De fait, Christian REYMOND devient 1^{er} Adjoint et Jean-Michel LEVET, 2^{ème} Adjoint.

Renouvellement du bail de L'Oule :

Le maire propose de reconduire le bail de l'Oule pour une durée de 12 années consécutives.
Ce bail inclut le bâtiment, le pâturage de 320ha, le pâturage du plan au Gleyzin et celui du Chalet du Bout dans les mêmes conditions.

Le bail sera signé avec la bergerie du Plan.

1 abstention : Christian Reymond

Demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public :

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le Grésivaudan a été retenu en 2016 parmi les territoires éligibles au fonds de financement de la transition énergétique TEPCV.

Une des actions inscrites dans la convention signée en décembre 2016 porte sur la rénovation de l'éclairage public des communes et des zones d'activités communautaires pour un montant global de 680 000 euros dont 544 000 € financés par le Ministère de la transition écologie et solidaire.

Concernant l'éclairage public des communes, pour être éligibles au Fonds, les travaux doivent permettre de réaliser une économie minimum de 50 % de consommation des points lumineux rénovés,

Le Grésivaudan prend en charge 50% de la dépense restante à charge de la commune après déduction de la subvention du syndicat des énergies départemental et des autres aides publiques avec un plafond de subvention de 40 000 €.

La Commune sollicite cette aide auprès de la communauté de communes pour changer 20 points lumineux dans le bourg permettant d'économiser au moins 50% de la consommation en électricité.

Technique : lampes à LED qui diminuent leur puissance en milieu de nuit.

Délibération adoptée à l'unanimité

Modification Bail Bistrot-Resto :

Monsieur le Maire informe qu'une erreur s'est glissée dans la rédaction du Bail signé avec les gérants du bistrot resto de Pinsot.

En effet il était précisé que le montant de garantie était de 300 € HT or celui-ci a été encaissé TTC.

Il convient donc de modifier l'article « DEPOT DE GARANTIE » de la manière suivante :

TROIS CENTS EUROS (300,00 EUR TTC)

Délibération adoptée à l'unanimité

Renouvellement de la ligne de trésorerie :

Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la ligne de trésorerie comme chaque année.

Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'ouverture du crédit à court terme établi par la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, banque proposant les conditions les plus intéressantes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Pinsot décide :

- De renouveler la ligne de trésorerie pour un montant de 100 000 € auprès de la Caisse Epargne des Alpes.

Délibération adoptée à l'unanimité

Décision modificative - Budget Principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
16	165	OPFI	Dépôts et cautionnements reçus	700,00
700,00				

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2313	1705	Constructions	-700,00
-700,00				

Délibération adoptée à l'unanimité

Sortie des Retraités au Green à Détrier :

La sortie d'automne pour les retraités a eu lieu au Restaurant « le Green » à Détrier.

La vingtaine de participants a passé un très agréable moment.

Divers

- Spectacle de Noël le mercredi 13 décembre à Pinsot

- Marché de Noël le samedi 23 décembre à La Ferrière
La commune organisera à nouveau le trail le même jour : départ de La Ferrière, le matin, pour une arrivée à Pinsot.

- Des propos sont échangés hors réunion du Conseil Municipal sur la fin de gestion du Bar-restaurant de Pinsot.